

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Budget Primitif 2017 de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle

**Direction de l'Insertion
Service du budget
04.13.31.28.92**

PRESENTATION

Le Budget de la Politique Publique de l'Insertion Sociale et Professionnelle est géré par 3 entités : la Direction de l'Insertion, la Direction des Territoires et de l'Action Sociale (DITAS) et le Service Administration, Ressources, Pilotage et Evaluation (SARPE) de la DGAS.

Le projet de budget primitif 2017 de cette politique publique s'établit à 533 028 500 € en dépenses soit 530 428 500 € en dépenses de fonctionnement et 2 600 000 € en dépenses d'investissement, dont :

- 512 600 000,00 € pour la Direction de l'Insertion en dépenses de fonctionnement et 100 000 € en dépenses d'investissement.
- 16 307 500 € pour les dépenses de fonctionnement de la DITAS et 2 500 000 € en dépenses d'investissement.
- 1 521 000 € pour le SARPE en dépenses de fonctionnement.

En contrepartie, ce sont 20 309 114 € de recettes (investissement et fonctionnement confondus) qui sont attendues dont 4 500 000 M€ de FSE (fonds social européen) sur le budget de cette politique publique.

1. LES CREDITS GERES PAR LA DIRECTION DE L'INSERTION

La Direction de l'Insertion gère l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) et la politique d'insertion obligatoire définie dans le Plan Départemental d'Insertion (PDI) qui décrit l'ensemble des actions.

1. LES ORIENTATIONS POUR 2017 :

1-1 - LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE :

➤ Le nombre d'allocataires du RSA :

En 2016, l'évolution à la baisse du nombre d'allocataires du RSA, amorcée en 2015, s'est confirmée. Les effectifs ont diminué de 3 317 sur les années 2015 et 2016.

Ceci s'explique notamment par :

- une baisse des nouveaux entrants dans le dispositif RSA : 19 780 entrées en 2016 contre 27 905 en 2015 .
- une augmentation du nombre de sorties du dispositif RSA : 23 701 sorties sur de l'emploi.

Au 31 décembre 2016, le nombre de droits ouverts aux allocataires du RSA à la charge du Département était de 69 593.

Les dispositifs d'insertion démontrent leur efficacité .Par ailleurs, des contrôles ont été effectués, démontrant qu'il faut demeurer vigilant.

En effet, les dispositions légales ne permettent qu'une suspension et la Majorité tient à garder le contact avec les plus démunis.

Un suivi rigoureux est réalisé pour assurer notre obligation légale en faveur des plus défavorisés.

➤ **Le taux de chômage :**

Alors qu'au niveau national le nombre de chômeurs est en diminution de 3% pour la première fois depuis 8 ans, soit 3,47 millions de chômeurs de catégorie A, et qu'au niveau régional la baisse enregistrée est de 0,6 %, le nombre de chômeurs de catégorie A dans le département des Bouches-du-Rhône augmente de 0,5% par rapport à 2015, représentant 136 600 demandeurs d'emplois.

1-2- LES GRANDS OBJECTIFS DE LA DIRECTION DE L'INSERTION

A) Le retour à l'emploi du plus grand nombre d'allocataires :

Pour atteindre cet objectif prioritaire, de nouvelles actions innovantes ont été initiées en complément d'actions existantes et sont à poursuivre :

- La création de l'Accélérateur de l'Emploi en Provence : l'accélérateur permet de rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Il fonctionne par séquence mensuelle avec une thématique ouverte par une table ronde pour les acteurs de l'emploi, une série d'ateliers de préparation de BRSA et une rencontre emploi qui finalise la séquence. En 2016 : 1494 invités, 768 présents, 95 entreprises impliquées, 328 recrutés au total.
- Le lancement des Matinales de l'Emploi : Une réunion de travail est organisée tous les deux mois sur un bassin d'emploi regroupant entreprises, acteurs économiques, acteurs de l'emploi et élus du territoire pour poser un diagnostic partagé et proposer un plan d'action commun
- Le renouvellement du Forum de l'Emploi : La 2ème édition est prévue le 28 avril 2017 et rassemblera plus de 60 entreprises, 25 acteurs de l'emploi, 15 conférences et ateliers, plus de 1200 offres d'emploi. La fréquentation en 2016 était de 6 000 visiteurs ;
- Consolider les partenariats : Création des pactes d'objectifs avec les acteurs économiques (UPE, CGPME, cité des entrepreneurs...) en faveur de l'emploi des BRSA, renouvellement de la convention avec la CCIMP (d'accompagnement de 1100 allocataires) et rationalisation des financements des structures associatives en faveur de l'emploi ;
- Mutualiser les offres d'emploi pour une meilleure performance : Mise en place d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi pour mutualiser les offres d'emploi récoltées par l'ensemble des partenaires. Objectifs : mieux satisfaire les entreprises, éviter les redondances d'interventions.
- Favoriser le recrutement de BRSA par le dispositif des contrats aidés (CUI) : forte implication du Département sur les CUI : 5 700 contrats cofinancés en 2016 (4 500 CAE 2016 et 1 200 CIE).

B) Mieux accompagner les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi :

Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'accompagnement socio-professionnel sur tout le territoire sans exception : Maintien du financement des 7 PLIES du Département (3 500 BRSA accompagnés), développement de la qualité de l'accompagnement proposé par le Dispositif d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (5 000 BRSA suivis en 2016) sur les territoires non couverts par un PLIE et sur Marseille.

Accompagner les personnes les plus en difficulté :

- En matière de santé : poursuite du partenariat avec Cap emploi HEDA pour l'accompagnement spécialisé de personnes handicapées et avec la MDPH pour les Adultes Handicapés.
- En grande difficulté psychologique : partenariats avec les Hôpitaux du Département et l'Agence Régionale de Santé pour une prise en charge adaptée.
- Sans hébergement : Maintien du financement des accueils de jour sur Marseille.
- En rupture sociale : financement de plus de 25 lieux d'accueil et mise en place d'actions spécifiques pour les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi sur tous les territoires du Département (Marchés d'accompagnement social, de remise à niveau en savoir de base,...). Financement des chantiers d'insertion.

C) Une politique de Gestion de l'allocation juste et rigoureuse

Le Département dispose d'un dispositif de contrôle interne :

- Le Service des Contrôles Administratifs contractualise avec les partenaires institutionnels pour échanger des données et déceler les cas de fraude au RSA ;
- Les pôles d'insertion assurent un suivi des contractualisations, rigoureux, sur chaque territoire : Le Département souhaite maintenir sa politique rigoureuse en matière de suivi des BRSA au regard de la loi ;

Celui-ci est complété par un dispositif de contrôle externalisé avec des partenariats renforcés avec les acteurs institutionnels : les conventions de gestion du RSA avec la CAF et la MSA permettent de mettre en œuvre des contrôles sur place et sur pièces. Plus de 1 500 contrôles sur place sont effectués chaque année.

2. LES DEPENSES LIEES A L'ALLOCATION RSA :

Il est proposé une inscription de **478,13 M€** Les dépenses sont ventilées de la façon suivante :

Nature dépense	Montant dépense (M€)
Allocation RSA stricto-sensu	452,00
Contrats Uniques d'Insertion	20,00
Autres dépenses d'allocations :	6,13
- Surprime de Noël	2,33
- Admissions en non-valeur, remises gracieuses ...	2,00
- Frais de gestion des opérateurs (CAF, MSA, Pôle emploi, ASP)	1,80
Total	478,13

2.1. L'allocation RSA, qui se partage en 2 types d'aides :

I. Le RSA standard

L'estimation des dépenses au titre du RSA socle est basée sur :

- une perspective de diminution du nombre de bénéficiaires du RSA standard de 2 000 bénéficiaires par an,

et

- une augmentation annuelle du montant forfaitaire du RSA de + 2 % cumulant :
 - Le taux de revalorisation lié à l'inflation, calculé pour 2017 sur la base d'une évolution de +0,5%. Il convient de noter que le montant forfaitaire de l'allocation sera réévalué en avril 2017.
 - Le taux de revalorisation de 2 % par an du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé d'inscrire **388 M€** pour cette aide.

II. Le RSA majoré

En ce qui concerne ce deuxième type d'aide, on constate que l'évolution des effectifs est moins dépendante de la conjoncture économique. La prévision de dépenses a donc été établie sur la base d'un effectif stable de 9 000 allocataires.

Aussi une inscription de **64 M€** est proposée.

Elle a été calculée à partir du montant mandaté en 2016 augmenté de la revalorisation annuelle de 2% du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ainsi, la collectivité budgète 452 M€ au titre de l'allocation de RSA stricto sensu pour l'année 2017.

2.2. Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) :

Les objectifs de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017 ont été fixés à 4 500 contrats dans le secteur non marchand et 1200 contrats dans le secteur marchand.

Ce dispositif est intéressant pour la sortie en emploi des allocataires puisque 50 % des personnes en CUI marchand trouvent un emploi durable à l'issue de leur contrat et sortent donc du dispositif RSA.

Il est proposé d'inscrire **20 M€**

2.3. Les autres dépenses liées à l'allocation :

Enfin les autres dépenses sont estimées à **6,13 M€** dont :

- 2,33 M€ au titre du dispositif d'aide aux plus démunis (surprime de Noël de 50 € par enfant de moins de 12 ans versée en sus de la prime de l'Etat),
- 2 M€ au titre d'admissions en non-valeur, remises gracieuses etc...
- et 1,8 M€ concernant les frais de gestion des opérateurs (CAF, MSA, Pôle Emploi, ASP).

3. LES DEPENSES LIEES AUX ACTIONS D'INSERTION

Les dépenses liées à ces actions s'élèvent **34,47 M€** Elles permettent le financement d'actions individuelles ou collectives et déclinent les axes d'intervention prévus par le Programme Départemental de l'Insertion.

Elles sont constituées **de dépenses obligatoires sauf en ce qui concerne l'aide à la mobilité, le Fonds RSA, l'évaluation, les études de faisabilité.**

Nature de la dépense	Montant dépense (M€)
Accompagnement et accès à l'emploi	7,80
Aide à la création d'entreprises	0,20
Insertion par l'activité économique	2,90
Formation – Actions collectives	0,40
Formation – Actions Individuelles	1,40
Aide à la mobilité - Transports	3,50
Fonds RSA	0,70
FSE	3,00
Sous-Total Actions Insertion Professionnelle	19,90 (58%)
Accueil et suivi des bénéficiaires	12,20
Insertion sociale	1,80
Santé	0,50
Evaluation – Etudes de faisabilité	0,04
Sous-Total Actions Insertion Sociale	14,54 (42%)
Dépenses diverses (1)	0,03
TOTAL	34,47

Au total, les crédits gérés par la Direction de l'Insertion s'élèvent à 512,60 M€ en dépenses de fonctionnement et à 0,10 M€ en dépenses d'investissement pour des aides au démarrage dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

(1) Il s'agit de dépenses concernant les mandats d'annulation et les annonces légales.

2. LES CREDITS GERES PAR LA DITAS

La Direction des Territoires et de l'Action Sociale (DITAS) met en œuvre sur l'ensemble des Bouches du Rhône les politiques sociales qui s'inscrivent pour le Département en sa qualité de chef de file de l'Action Sociale et chef de file de la lutte contre la précarité énergétique et qui, face aux besoins sociaux des citoyens, se déclinent en plusieurs missions à savoir :

- assurer l'accueil de tout public
- permettre l'accès aux droits
- organiser et mettre en œuvre l'accompagnement social des personnes ou familles en difficulté
- faciliter l'insertion sociale et professionnelle par le biais de la contractualisation des bénéficiaires du RSA
- développer les actions dans le cadre de la lutte contre la précarité
- assurer les missions de prévention sociale et de protection des personnes vulnérables (notamment en ce qui concerne les violences conjugales)
- conduire les actions en matière de lutte contre les exclusions (notamment en ce qui concerne le logement et la prévention de l'expulsion domiciliaire).

Dans le cadre du transfert du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à la Métropole prévu au 1/1/2017, une convention de mandat a été signée entre la Métropole et le Conseil Départemental afin de poursuivre l'action menée par la collectivité jusqu'au 31/12/2017 et de permettre ainsi à la Métropole de constituer ses équipes et de lancer ses propres procédures. Dans cette optique, des avenants de prolongation des 2 lots du marché de gestion des dossiers du FSL logement et énergie confiés à la CAF sont en cours d'instruction dans le service Budget, Marchés Publics et Conventions de la DITAS. Ces dispositions ont en outre induit la partition du programme 16008 lié aux dépenses du FSL en trois programmes différents afin d'identifier les dépenses qui sont du ressort de la Métropole et celles qui restent à la charge du Département.

1. LES ORIENTATIONS POUR 2017

Dans le cadre du transfert du FSL, la DITAS doit poursuivre les actions de suivi et financement des deux dispositifs d'aide au maintien ou à l'accès au logement et de lutte contre la précarité énergétique.

Elle poursuit par ailleurs son action de lutte contre la prévention des expulsions domiciliaires au travers notamment de la mise en œuvre des mesures Accompagnement Socio-Educatif Liées au Logement (ASELL) et des mesures d'Actions Sociales Collectives (ASC).

En complément de ces missions, elle intègre en 2017, deux nouveaux dispositifs l'un sur l'hébergement d'urgence, l'autre sur l'intermédiation locative.

Dans le cadre de son rôle de chef de file de la lutte contre la précarité énergétique, elle lance en partenariat avec la Métropole, un projet en direction des « nouveaux entrants » dans un logement.

2. LES DEPENSES DE LA DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE

Le BP 2017 proposé s'établit à 18 807 500 € fonctionnement et investissement confondus. Ne sont pas comprises dans ce montant les dépenses liées aux frais de déplacement de la Direction des Personnes Agées, Personnes Handicapées (125 000 €), de la Direction de l'Enfance et de la Famille et de la Maison des Adolescents (349 000 €), de la direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique (423 000 €) ainsi que les frais liés aux actions de supervisions (78 000€). En effet ces dépenses gérées par la DITAS sont rattachées aux budgets présentés dans le cadre de leurs délégations respectives. La comptabilisation de ces frais porterait le budget de la DITAS à 19 782 500 €

Les dépenses se décomposent comme suit :

1.1. Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Comme il a été indiqué, le programme 16008 d'un montant de 16 515 000 € (14 015 000 € en dépense de fonctionnement et 2 500 000 € en dépense d'investissement), a été remplacé au titre du BP 2017 par 3 nouveaux programmes de la façon suivante :

- **Les projets CD13-Métropole (Programme 27013)** : 8 591 000 € (6 341 000 € en dépenses de fonctionnement et 2 250 000 € en dépenses d'investissement). Ce programme représente l'ensemble des aides financières liées aux dispositifs d'aides à l'accès et au maintien dans le logement et à la lutte contre la précarité énergétique qui seront gérées par le Département jusqu'au 31/12/2017 suite à une convention de mandat avec la Métropole.
- **Les projets CD13-CAF (Programme 27014)** : D'un montant de 789 000 € (539 000 € de fonctionnement et 250 000 € d'investissement), ce programme concerne les mêmes dépenses restant à la charge du Département pour les 29 communes relevant de sa compétence.
- **Les projets CD13 hors CAF (Programme 27015)** : Ce programme d'un montant de 7 135 000 € de dépenses de fonctionnement concerne les actions liées à l'accompagnement social des ménages au travers notamment des mesures ASELL qui représentent 41.8% de l'enveloppe budgétaire.

Il est constaté une augmentation de ces dépenses du fait de la révision des prix des mesures d'Action Sociale Collective (85 000 €) et du transfert de 200 000 € du programme 16014 insertion par l'habitat.

Ce programme intègre également pour 2017 une nouvelle action menée en partenariat avec la Métropole concernant les « nouveaux entrants » cette dépense de 160 000 € sera compensée par une recette de 80 000€ de la Métropole.

Le programme 27028 a été créé avec une autorisation de programme d'un montant de 185 000€ transféré par la Direction de la Vie Locale afin de mettre en œuvre le dispositif « logements conventionnés très sociaux » (LCTS).

Les crédits inscrits au titre du BP 2017 sont donc proposés à hauteur de 16 515 000€ permettant ainsi une intervention significative auprès des publics du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD), notamment pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement, ainsi que la prévention de la précarité énergétique.

Les dépenses liées au FSL concernent également les frais de gestion des dossiers confiée à la CAF par marché public.

Le lot 1 est destiné au traitement des aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Le lot 2 est destiné au traitement des aides financières individuelles pour les impayés d'énergie.

1.2. La prévention sociale (Programme 10329) : 1 003 500 €

Ce programme concerne le nouveau dispositif, mis en œuvre en 2016, des chèques d'accompagnement personnalisé et le versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le champ de l'action sociale. Il convient de préciser que ce programme a subi une augmentation du fait du transfert à la DITAS de la gestion financière du dispositif d'hébergement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans auparavant géré par la DEF (soit 92 500 €).

1.3. Les projets collectifs de développement social (Programme 10661) : 127 000 €

Ces crédits sont destinés au dispositif des classes transplantées (26 000 €) et au versement de subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'aide juridique et de la médiation sociale (101 000 €). Ce programme a été augmenté du fait du versement par le département à la mission locale de Marseille d'une subvention nouvelle pour la rémunération de 2 travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion.

1.4. La protection des majeurs (Programme 19001) : 680 000 €

Ce montant est consacré aux mesures d'accompagnement social personnalisé, dispositif réglementaire de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection des majeurs vulnérables.

Le total des budgets dédiés à la mise en œuvre des divers dispositifs sociaux de la direction s'élève à 18 325 500 €

Dans ces dépenses, il convient d'inclure 477 000 € au titre des moyens généraux, dont notamment les frais de déplacements de la DITAS et ceux engendrés par les annonces légales et les crédits gérés par le Service des Bâtiments, Hygiène et Sécurité qui s'élèvent à 5 000 €

Les crédits gérés par la DITAS s'élèvent donc à 16 307 500 € en dépenses de fonctionnement et à 2 500 000 € en dépenses d'investissement.

3. LES CREDITS GERES PAR LE SARPE

Les crédits gérés par ce service concernent essentiellement le secours d'urgence aux adultes et s'élèvent à 1 521 000 €

4. LES RECETTES

Le montant total des recettes de fonctionnement attendues au titre du BP 2017 pour la politique publique d'insertion sociale et professionnelle s'élève à 20,31 M€ dont 4,5 M€ de Fonds Social Européen (FSE)(hors dotations de compensation versées par l'Etat).

Ces recettes concernent notamment :

- Le FSE : 4,5 M€,
- Les indus RMI/RSA standard et majoré : 4,92 M€,
- Les remboursements des prêts FSL : 2,8 M€,
- La participation volontaire au FSL des communes et bailleurs sociaux et les contributions volontaires au FSL des opérateurs de gaz et d'électricité ainsi que les recettes provenant de la Métropole conformément à la convention de gestion signée au titre de la compétence FSL: 8,09 M€.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL